



Pension alimentaire jamais réévaluée depuis 2000

Par **aurelia_old**, le **31/05/2007** à **16:50**

Bonjour,

Ayant obtenu le versement d'une pension alimentaire de 850 Francs le 4 Septembre 2000, cette dernière n'a jamais été révisée. (Elle est de 129.58 Euros aujourd'hui.)

Or, en relisant l'ordonnance du Juge, il y est stipulé que "cette pension est assortie d'une clause de variation automatique basée sur l'indice des prix à la consommation des ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier, série France entière, hors tabac, base 100 en 1990, et qu'elle sera réévaluée de plein droit, sans formalité, automatiquement et proportionnellement, à chaque date anniversaire de la présente décision", etc...

Pourriez-vous m'indiquer la marche à suivre pour "exiger" cette réévaluation?

(D'après l'INSEE, la pension devrait aujourd'hui être d'environ 145 Euros.)

Et surtout, vais-je pouvoir récupérer les arriérés de ce qui n'a pas été versé?

En vous remerciant d'avance pour votre réponse.